

Gland, le 2 septembre 2022

Extrait de procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 1^{er} septembre 2022

Présidence : M. Rupert Schildböck

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal n° 22 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2022;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

d'accepter l'amendement consistant à augmenter le compte 822.3656.00 « Subventions pour Efficacités énergétiques » de CHF 100'000.- et le compte 823.3656.00 « Subventions pour Développement durable » de CHF 100'000.- afin de soutenir la transition énergétique dans la Commune, soit :

- I. d'accorder à la Municipalité des compléments au budget de fonctionnement 2022 représentant au total une augmentation de charges de CHF ~~267'250.-~~ 467'250.-;
- II. la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

	CHF
Excédent de charges prévu au budget 2022	1'473'200.-
Charges supplémentaires selon préavis n° 22	267'250.- 467'250.-
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	1'740'450.- 1'940'450.-

Conformément aux articles 162 et ss LEDP :

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Rupert Schildböck

Karine Teixeira Ferreira